

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Pratte

<https://www.cadre21.org/membres/84fa40e8b987164daea52121>

Date d'obtention : 2022-10-03 19:58:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Bien cerner la situation et impliquer les policiers, si c'est nécessaire, le moment venu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- ne pas porter de jugement
- ne pas faire de suppositions
- amasser les informations
- suivre la méthode

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Saisir le téléphone de l'individu malveillant.

D'ailleurs, que doit-on faire s'il refuse de le remettre?

La personne peut très bien sortir du bureau et quitter.

Merci EXCELLENT contenu c'est vraiment aidant.